

PANEL SOCIO-ECONOMIQUE
"Liewen Zu Lëtzebuerg"

Document PSELL n° 87

juin 1996

***Revenus du travail
des jeunes en 1993***
Equivalentes à ceux de leurs aînés ?

Bernard Gailly

**CEPS/Instead
DIFFERDANGE
Grand-Duché de Luxembourg**

1996

Document produit par le :

CEPS/Instead

**CENTRE D'ETUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETE
ET DE POLITIQUES SOCIO-ECONOMIQUES**

**Rue Emile Mark, B.P. 48,
L- 4501 Differdange
tél. (352) 58 58 55-1 - Fax. 58 55 60**

Président: Gaston Schaber

ISBN 2 - 87987 - 096 - 8

SOMMAIRE

1. LE REVENU NOMINAL NET DU TRAVAIL.....	5
2. LE REVENU REEL NET DU TRAVAIL.....	5
3. LE REVENU REEL NET CORRIGE DE L'EFFET DE PERIODE.....	6
4. COMPARAISON DES STRUCTURES DES DEUX GENERATIONS.....	7
5. LE REVENU REEL NET A NIVEAU DE VIE CONSTANT, PAR SEGMENTS.....	9
CONCLUSIONS.....	11

Les Revenus du Travail des jeunes en 1993 : équivalents à ceux de leurs aînés au même âge?

Les revenus du travail des jeunes âgés de 16 à 24 ans en 1993 sont-ils équivalents aux revenus dont bénéficiaient leurs aînés au même âge en 1985? En d'autres termes, *quels sont les revenus du travail dont auraient bénéficié en 1985 les jeunes qui sont âgés aujourd'hui de 16 à 24 ans?*

L'évolution des revenus du travail est soumise à trois types d'effets bien distincts : les effets de *l'âge*, les effets de *génération* et les effets de *période*.

Contrairement à ce qui se fait couramment, les effets de « l'âge » sur les revenus du travail ne correspondent pas réellement aux écarts que l'on peut observer entre les revenus du travail de personnes différentes qui appartiennent à des classes d'âges différentes à un moment donné. Ces écarts confondent les différences d'âges et les différences entre des individus appartenant à des générations différentes. *Les effets de l'âge ne peuvent s'observer réellement qu'à travers l'évolution des revenus d'un groupe de personnes qui prennent de l'âge au sein d'une même génération.*

Les effets de « génération » sur les revenus du travail s'observent en comparant les revenus de deux groupes *de personnes appartenant à la même classe d'âge mais à deux périodes différentes*. Dans le cas présent, cette comparaison sera effectuée sur deux générations disjointes. La première est composée de toutes les personnes qui étaient âgées de 16 à 24 ans en 1985. En 1993, toutes ces personnes sont âgées de 25 à 33 ans. Au même moment, en 1993, une nouvelle génération a entièrement remplacé la première. Elle est composée de toutes les personnes âgées de 16 à 24 ans en 1993.

Les effets de « période » correspondent aux changements globaux qui ont affecté l'ensemble de la population à laquelle les individus et les générations appartiennent. Toutes les générations ont donc été affectées à des degrés divers par ces effets de « période » pendant toute la durée de leur observation. Les effets dits de « génération » sont donc imprégnés de ces effets de « période » à des degrés divers selon les générations.

Pour comparer les revenus du travail de deux générations successives il faut donc annuler cette influence des effets de « période » au sein des effets de « génération ». C'est ce que l'on fait généralement en annulant les effets de l'inflation sur les salaires. Mais les salaires et traitements ont aussi une tendance générale à augmenter plus vite que l'inflation : le niveau de vie de l'ensemble de la population tend à s'élever. Les revenus du travail de la première génération en 1985 (les jeunes âgés de 16 à 24 ans en 1985) ne prenaient évidemment pas en compte une croissance générale du niveau de vie qui ne s'est produite que par la suite (entre 1985 et 1993). Ce n'est qu'en 1993 que leurs salaires bénéficieront de cette hausse, c'est-à-dire lorsqu'ils seront âgés de 25 à 33 ans.

En annulant les effets de l'inflation mais aussi les effets de la croissance générale des salaires, on obtient *les revenus du travail dont auraient bénéficié en 1985 les jeunes qui sont âgés aujourd'hui de 16 à 24 ans*. Nous faisons volontairement abstraction de la croissance du niveau de vie au Luxembourg entre 1985 et 1993 parce qu'il est légitime de se demander si à *niveau de vie égal les jeunes seraient aujourd'hui plus ou moins bien rémunérés que leurs aînés lorsqu'ils avaient le même âge.*

Bien entendu, nous mentionnerons leurs revenus actuels en prenant en compte l'élévation du niveau de vie général puisqu'ils en ont effectivement profité.

1. Le revenu nominal net du travail

Catégories d'âges	1985	1993
moins de 25 ans	30036	45506
25 - 33 ans	45488	67778
34 - 42 ans	54617	83081
43 ans et +	54209	87537
Ensemble	47380	75708

Source : CEPS/I. - PSELL 85 - 93

Le revenu mensuel du travail est dit « net » lorsqu'il correspond au montant moyen que les personnes occupées touchent effectivement en fin de mois, après impôt et en répartissant sur douze mois les primes éventuellement versées, par exemple en fin d'année. Ce revenu prend en compte aussi bien les salaires et traitements que les bénéfices d'exploitation agricole, les bénéfices industriels ou commerciaux et les honoraires des professions libérales.

Ce revenu est dit « nominal » parce qu'il est exprimé « en francs courants ». En ce sens les revenus perçus en 1993 ne peuvent pas être directement comparés aux revenus versés aux personnes occupées en 1985. Entre ces deux années, l'indice des prix à la consommation a augmenté et les revenus ont suivi cette hausse afin de maintenir approximativement le pouvoir d'achat à un niveau équivalent.

Apparemment, le revenu du travail d'un jeune âgé de 16 à 24 ans en 1993 semble avoir progressé de près de 15 500 par rapport au revenu du travail d'un jeune du même âge en 1985. Il toucherait, en 1993, 150 Flux. lorsque son aîné touchait 100 Flux. en 1985 (Tableau 1).

En réalité, l'inflation a fait son oeuvre et l'écart « en francs constants » est largement inférieur.

2. Le revenu réel net du travail

Catégories d'âges	1985	1993	indice 1985 = 100
moins de 25 ans	30036	36529	121,6
25 - 33 ans	45488	54407	119,6
34 - 42 ans	54617	66692	122,1
43 ans et +	54209	70269	129,6
Ensemble	47380	60773	128,3

Source : CEPS/I. - PSELL 85 - 93

Le revenu « réel » net du travail correspond précisément à cette transformation du revenu « nominal » ou « en francs courants » en un revenu « en francs constants » ou corrigé des effets de l'inflation. Entre les mois d'avril 1985 et avril 1993, les prix à la consommation ont augmenté de 19,73% (soit, le taux d'inflation). Les revenus nominaux observés en 1993 doivent donc être diminués de 19,73% de leur valeur pour être comparables avec les revenus de 1985 en francs constants¹.

Au terme de cette opération, l'écart entre les revenus réels est déjà beaucoup plus limité. Les jeunes de 16 à 24 ans en 1993 ne bénéficient plus que d'un avantage moyen de 6 500 Flux. par rapport à leurs aînés lorsqu'ils avaient le même âge en 1985. Cet écart correspond à une progression d'environ 21,6% de leurs revenus liés au travail. Cette hausse est légèrement inférieure à l'évolution du niveau de vie général dont l'ensemble de la population des personnes occupées a pu bénéficier au cours de cette période (28,3%) (Tableau 2).

Il semble donc que les jeunes qui entrent aujourd'hui sur le marché du travail soient mieux rémunérés que leurs aînés lorsqu'ils avaient le même âge parce que d'une manière générale le niveau de vie a progressé au Luxembourg.

¹ Soit le revenu nominal 1993 - (19,73% * revenu nominal 1993)

3. Le revenu réel net corrigé de l'effet de période

Catégories d'âges	1985	1993	indice 1985=100
moins de 25 ans	30036	28479	94,8
25 - 33 ans	45488	42417	93,2
34 - 42 ans	54617	51994	95,2
43 ans et +	54209	54783	101
Ensemble	47380	47380	100

Source : CEPS/I. - PSELL 85 - 93

Le revenu réel net corrigé de l'effet de période permet d'annuler au sein de chaque génération l'effet de la croissance du niveau de vie dont toute personne occupée résidant au Luxembourg a pu bénéficier entre 1985 et 1993. Le revenu réel net moyen de l'ensemble des personnes occupées en 1993 est amené au même niveau que le revenu réel net moyen en 1985 soit 47 380 Flux. par mois (Tableau 3). Entre 1985 et 1993, le niveau de vie général ayant augmenté de 28,3% (cf. Tableau 2), les revenus réels

observés en 1993 doivent être diminués de 28,3% de leur valeur : ils sont ainsi comparables aux revenus des personnes occupées en 1985 qui, à l'époque, ne pouvaient en aucun cas bénéficier de cette hausse ultérieure du niveau de vie.

Cette comparaison permet de constater que **les jeunes qui entrent aujourd'hui sur le marché du travail sont moins bien rémunérés** que leurs aînés lorsqu'ils avaient le même âge, à **niveau de vie constant** : leur rémunération est inférieure de 5% et cet écart est statistiquement significatif². Si les jeunes âgés aujourd'hui de 16 à 24 ans étaient entrés sur le marché du travail en 1985, leurs rémunérations auraient sans doute été légèrement plus élevée. Cette observation peut être étendue aux deux générations précédentes. Chacune est moins rémunérée aujourd'hui que la génération qui l'a précédée au même âge en 1985. L'effet s'inverse dans les générations plus âgées.

Ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait que les générations qui se succèdent au même âge ne présentent pas nécessairement le même profil : la nouvelle génération des 16 - 24 ans se caractériserait-elle par un afflux de jeunes filles ou de jeunes femmes ou par un niveau moyen de formation plus faible que la génération précédente? Et dans ce cas, cette modification a-t-elle eu un effet particulier sur le niveau des revenus du travail.

Toutes les caractéristiques des personnes appartenant aux différentes générations ne sont pas également intéressantes. Six caractéristiques ont été retenues parce qu'elles sont traditionnellement liées au niveau des revenus. Quatre traits sont proprement individuels : le sexe, le niveau de formation, le statut socio-professionnel (salarié, indépendant, profession libérale) et l'ancienneté dans l'entreprise (associée à l'expérience). Les deux autres caractéristiques concernent les entreprises qui emploient les personnes : le secteur d'activité de l'entreprise et sa taille (on estime souvent que les grandes entreprises pratiquent de plus hauts salaires que les petites).

Il se peut que ces caractéristiques s'avèrent effectivement liées au niveau des rémunérations. Il n'est pas acquis pour autant qu'elles influencent l'évolution des revenus du travail et en particulier leur évolution inter-générationnelle.

² Le montant moyen des rémunérations observées en 1993 est situé au-delà de l'intervalle de confiance ou « marge d'erreur » de l'estimation du montant moyen des rémunérations en 1985, ce qui signifie qu'il s'agit bien d'un changement et non de l'une des valeurs que les revenus auraient pu prendre en 1985 sachant que cette valeur n'est qu'une estimation soumise aux aléas des conditions dans lesquelles cette valeur est estimée.

4. Comparaison des structures des deux générations

Sexe	1985	1993
Moins de 25 ans		
Homme	50,5	58,5
Femme	49,5	41,5
	100	100

Source : CEPS/I. - PSELL 85 - 93

La proportion de femmes est un peu moins importante dans la nouvelle génération des jeunes occupés de 16 à 24 ans que dans la génération précédente.

Il peut y avoir deux raisons à cette modification. Les jeunes filles de cette génération se présentent moins souvent que leurs aînées sur le marché du travail avant 25 ans soit parce

Niveau de formation	1985	1993
Moins de 25 ans		
Secondaire max.	90,1	48,1
Technique ou Supérieur	9,9	51,9
	100	100

Source : CEPS/I. - PSELL 85 - 93

qu'elles poursuivent plus souvent des études au niveau supérieur, soit parce qu'elles ont le même niveau de formation que leurs aînées mais postposent davantage le moment d'entrer sur le marché du travail pour des raisons très diverses.

La première explication nous paraît la plus plausible. Le niveau de formation de cette nouvelle génération a progressé massivement (51,9% de diplômés de l'enseignement technique ou supérieur en 1993 pour 9,9% en 1985), mais la proportion des filles poursuivant des études entre 16 et 24 ans a progressé deux fois plus vite entre 1985 et 1993 que la proportion des garçons de la même classe d'âge³.

Ancienneté	1985	1993
Moins de 25 ans		
moyenne	3,34	2,82
déviat. standard	2,384	2,238
n =	486	236

Source : CEPS/I. - PSELL 85 - 93

Le statut de salarié est massivement représenté dans cette catégorie d'âges et les deux générations ne présentent pas de différence notable dans ce domaine. Par contre, l'ancienneté dans l'entreprise s'est légèrement réduite. Ceci est assez cohérent avec le phénomène d'allongement de la durée des études. Les jeunes de la nouvelle génération sont sortis de l'enseignement plus tard que leurs aînés. La durée de la période d'observation étant égale pour les deux générations, les plus jeunes ont logiquement enregistré une durée de vie plus courte dans l'entreprise qui les emploie.

Statut professionnel	1985	1993
Moins de 25 ans		
Salariés	98,9	99,6
Indépendants et Prof. libérales	1,1	0,4
	100	100

Source : CEPS/I. - PSELL 85 - 93

La répartition des deux générations selon les secteurs d'activité des entreprises qui les emploient ne s'est guère modifiée. Seul le secteur des services et, en particulier, la fonction publique semble avoir pris une importance un peu plus grande pour la jeune génération.

Secteur d'activité	1985	1993
Moins de 25 ans		
Primaire Secondaire		
Bâtimt. et Transport	28,8	27,6
Horeca	29,3	28,6
Banques Assurances	12,3	10,7
Services	29,6	33,1
	100	100

Source : CEPS/I. - PSELL 85 - 93

N. d'employés	1985	1993
Moins de 25 ans		
1 à 10	26,7	30,1
11 à 100	39,4	40,9
101 et +	33,9	29,0
	100	100

Source : CEPS/I. - PSELL 85 - 93

Inversement, les plus petites entreprises (1 à 10 personnes) semblent avoir renforcé le recrutement de jeunes de 16 à 24 ans alors que les administrations publiques ne font probablement pas partie de cette classe d'entreprises.

³ En 1985, 29,4% des filles âgées de 16 à 24 poursuivaient des études tandis que 70,6% d'entre elles avaient interrompu leur scolarité. En 1993, elles étaient 44,5% à poursuivre des études, soit une progression de 51,5%. Durant la même période, la proportion des garçons âgés de 16 à 24 ans poursuivant des études est passée de 33,8% à 41,1%, soit une progression de 21,6% (Source: Psell, Ceps, 1993).

Tableau 4 Revenus du travail des " 16 à 25 ans " par segments, en 1985 et en 1993

Génération		1985	1993	
moins de 25 ans		Revenu nominal	Revenu réel (déflaté)	Revenu réel "corrigé"
Segments				
Hommes	en Flux. indice	32181 100	39318 122,2	30653 95,3
Femmes	en Flux. indice	27845 100	32594 117,1	25411 91,3
Secondaire et -	en Flux. indice	29573 100	33357 112,8	26006 87,9
Technique ou Supérieur	en Flux. indice	34246 100	39469 115,3	30771 89,8
Bac. technique	en Flux. indice	33531 100	38122 113,6	29721 88,6
Ancienneté : 0 à 3 ans	en Flux. indice	28952 100	35780 123,6	27894 96,3
Ancienneté : 4 à 9 ans	en Flux. indice	31507 100	37968 120,5	29600 93,9
Secteurs - Services	en Flux. indice	30246 100	39787 131,5	31018 102,5
Secteurs - Horeca	en Flux. indice	25162 100	31761 126,2	24761 98,4
Secteurs - Banque Assur.	en Flux. indice	36930 100	42803 115,9	33370 90,4
Secteurs - Autres	en Flux. indice	31816 100	35138 110,4	27394 86,1
Taille de l'entreprise 1 à 10 pers.	en Flux. indice	24622 100	34519 140,2	26912 109,3
Taille de l'entreprise 10 à 100 pers.	en Flux. indice	30191 100	33559 111,1	26163 86,6
Taille de l'entreprise 100 pers. et +	en Flux. indice	34127 100	42797 125,4	33365 97,8

Source : PSELL CEPS 93

5. Le revenu réel net à niveau de vie constant, par segments

Certains segments de ces générations ont changé de profil. Il peut être intéressant d'examiner quels sont les segments qui ont pu échapper à cette tendance à long terme qui semble orientée vers une réduction des revenus du travail à prix et à niveau de vie constant ou inversement quels segments en ont particulièrement supporté les frais.

Le tableau 4 présente l'ensemble des résultats.

Si la hausse générale du niveau de vie est prise en compte, il est clair que les jeunes de 16 à 24 ans sont mieux rémunérés que leurs aînés lorsqu'ils avaient le même âge en 1985. Ceci s'applique à tous les segments

- tantôt plus : les jeunes occupés dans des entreprises de petite taille, soit 1 à 10 personnes (40,2% en plus) et les jeunes occupés dans les « services » constitués en partie par la fonction publique (31,5% en plus)
- tantôt moins : les jeunes occupés dans les « autres secteurs » c'est-à-dire l'industrie, le commerce, les transports, la construction (10,4% en plus), les jeunes occupés dans les entreprises de taille moyenne, soit 10 à 100 personnes (11,1% en plus) ou encore les jeunes qui ne disposent ni d'une formation technique ni d'un diplôme de l'enseignement supérieur (12,8% en plus).

Cette comparaison permet de montrer que tous les segments n'ont pas profité au même titre de la hausse générale du niveau de vie.

Mais si l'on veut bien considérer que les jeunes âgés de 16 à 24 ans en 1985 ne pouvaient en aucun cas bénéficier de cette hausse (puisqu'ils n'en bénéficieront qu'au cours des années suivantes), il faut bien constater que dans la plupart des cas examinés, les jeunes de la nouvelle génération commencent en réalité leur carrière avec un salaire relativement plus bas que leurs aînés.

Quelques points méritent d'être approfondis.

1. Les hausses du revenu « réel corrigé » comme les baisses les plus nettes s'observent surtout dans des segments liés aux caractéristiques des employeurs. Les « services » et les entreprises de « 1 à 10 personnes » offrent des traitements plus élevés que par le passé (respectivement 2,5% et 9,3%). Le secteur industriel, les transports et la construction ainsi que les entreprises de « 10 à 100 personnes » témoignent des plus fortes baisses (respectivement 13,9% et 13,4% en moins) (Tableau 4).

Ce rôle dominant des caractéristiques des entreprises dans l'évolution des traitements « réels corrigés » peut s'expliquer par le fait que les jeunes de cette nouvelle génération n'ont pas encore eu le temps de se différencier de manière très nette. Ils forment encore un groupe très homogène. Les atouts individuels n'ont pas encore été valorisés.

2. Parmi les caractéristiques individuelles, le niveau de formation a particulièrement marqué l'évolution des revenus « réels corrigés » du travail et le profil de cette classe d'âges s'est considérablement modifié au cours de la période d'observation.

On peut distinguer trois groupes : d'une part, un groupe formé par les jeunes qui ont, tout au plus, terminé le cycle secondaire, d'autre part, un groupe formé par les jeunes qui ont terminé leurs études avec une qualification technique et, enfin, les jeunes qui ont déjà acquis un diplôme de l'enseignement supérieur.

L'absence de toute qualification des jeunes qui ont « à peine terminé l'enseignement secondaire » voire même l'enseignement « primaire » est lourdement pénalisée : ils ne touchent plus que 87,9% du salaire de leurs aînés en 1985. Ils paient sans doute le prix de la tendance générale des jeunes à acquérir plus souvent qu'auparavant une qualification minimale avant de se présenter sur le marché du travail.

Cette tendance apparaît très clairement d'une part au travers de la tendance des filles à poursuivre des études plus longues qu'auparavant et d'autre part au travers de la croissance très importante de la proportion de jeunes qui accèdent au niveau d'une formation technique : environ 8,7% des jeunes de 16 à 24 ans en 1985 et 48,5% des jeunes du même âge en 1993.

En d'autres termes, une forte proportion d'étudiants qui auraient appartenu au groupe des « sans qualification » en 1985 sont désormais dotés d'une qualification technique (niveau « bac »)⁴.

Paradoxalement, le groupe des jeunes disposant d'une formation technique est beaucoup mieux représenté dans cette génération qu'auparavant et cette croissance relative des jeunes disposant d'une formation technique semble avoir eu pour effet de banaliser cette offre de qualifications et de réduire le niveau moyen de leurs salaires : ils ne touchent plus que 88,6% du salaire de leurs aînés au même âge (d'autres interprétations existent également à ce sujet : certains pensent que la concurrence des jeunes frontaliers a provoqué cette tendance à la baisse des rémunérations).

Les jeunes disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur sont donc les seuls à profiter d'une hausse de leurs traitements par rapport à leurs aînés mais, à 24 ans, ils sont encore beaucoup trop nombreux pour que nous puissions estimer raisonnablement l'ampleur de cette hausse (Tableau 4).

⁴ Nous avons pu montrer, par ailleurs, que le baccalauréat technique a connu un succès croissant entre 1987 et 1994 (1987 : 184 diplômés; 1994 : 303 diplômés), en particulier auprès des filles (46,1% en 1987 ; 69,5% en 1994), que ces diplômés n'ont guère éprouvé de difficultés à trouver du travail et qu'ils se sont même remarquablement adaptés à l'évolution du marché du travail : lorsque le secteur bancaire a commencé à réduire l'embauche, ils ont trouvé des débouchés dans de nouveaux créneaux (commerce, administration publique, services aux personnes,...). Cf. « Le suivi des diplômés du bac technique E.C.G. », P.S.E.L.L. N° 80, P. Hausman, Déc. 1995, C.E.P.S./instead, étude réalisée en collaboration avec le Groupe de travail des Professeurs des Lycées techniques.

Conclusions

On sait que les entreprises sont de plus en plus soumises aux règles de la concurrence internationale. Depuis 1985, l'évolution de l'économie a été tirée par les exportations bien plus que par la consommation des ménages.

La compétitivité des entreprises est donc un problème crucial et le coût du travail est un élément de faiblesse de cette compétitivité dans tous les pays aux économies avancées par rapport à la concurrence d'autres régions économiques moins avancées où le travail est infiniment moins rémunéré.

Les secteurs de l'économie les plus directement concernés sont ceux qui se tournent le plus radicalement vers l'exportation : l'industrie et, corrélativement, les transports. Mais le fait que la consommation des ménages tarde à prendre le relai des exportations dans la relance de l'économie européenne ne favorise ni le commerce ni la construction.

Au total, il n'y a pas de quoi s'étonner si l'industrie, les transports, le commerce et la construction semblent avoir eu tendance depuis 1985 à réduire les revenus réels corrigés des jeunes qui entrent sur le marché du travail. Ces secteurs n'ont suivi que très partiellement la tendance générale à la hausse du niveau de vie : les salaires réels déflatés des jeunes de 16 à 24 ans sont passés de 100 en 1985 à 110,4 en 1993 (Tableau 4: secteur « autres »). Durant cette période la tendance générale des rémunérations a connu, également en francs constants, une hausse de 28,3% (Tableau 2).

Dans le même temps, les plus jeunes employés ou salariés n'ont guère eu le temps de se différencier et d'offrir sur le marché du travail des avantages comparatifs très affûtés.

Toutefois, le profil de leurs formations s'est considérablement modifié par rapport à celui de leurs aînés. Le groupe des « moins formés » est en moyenne encore moins formé parce qu'il est, en quelque sorte devenu « résiduel ». Il est maintenant devenu beaucoup plus fréquent de poursuivre ses études jusqu'au moment où l'on dispose au moins d'une qualification technique. Ceci constitue en soi un très net progrès mais produit une tendance à faire baisser le revenu moyen des membres du groupe des jeunes les moins formés.

Ce même mouvement de qualification des jeunes entraîne une généralisation de certaines compétences qui produit à son tour une baisse de la moyenne des revenus dans le groupe des jeunes ayant acquis une qualification du niveau technique.